RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00972
Numéro SIREN : 502 271 661
Nom ou dénomination : ABC-CONSULT

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 22352

02 OCT. 2023

2023 Q22357

**ABC-CONSULT**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1 200 euros**
**Siège social : 57 bd Vauban**
**59000 LILLE**
**502 271 661 RCS LIlle Métropole**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 30 juin,

A 16 heures,

Les associés de la société ABC-CONSULT, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 euros, divisé en 5 764 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

*Madame Anne BARRE, épouse CHRETIEN, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,*

*Monsieur Bruno CHRETIEN, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,*

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHRETIEN Bruno, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bruno CHRETIEN, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

CM

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bruno CHRETIEN de ses fonctions de gérant notifiée le 1er juin 2023 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 30 juin 2023 :

***Madame Anne BARRE épouse CHRETIEN,***
***demeurant 57 bd Vauban 59000 LILLE,***
***pour une durée illimitée.***

Madame Anne BARRE épouse CHRETIEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Madame Anne BARRE épouse CHRETIEN déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Madame Anne BARRE épouse CHRETIEN ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**MR B CHRETIEN**

**MME A CHRETIEN**